

Paris, le 20 février 2025

À l'attention de Madame la directrice
générale de l'EHESP
15 Av. du Professeur Léon Bernard,
35043 Rennes

Madame la directrice générale,

Des élèves fonctionnaires ont alerté le SYNCASS-CFDT sur le décalage de traitement de la paye de janvier 2025 et des indemnités de stage de la fin de l'année 2024, avec pour certains des conséquences préoccupantes sur leur situation financière.

Madame la DRH de l'EHESP nous a communiqué des informations sur la cause de ces difficultés, notamment la nécessité de saisir les éléments de 280 nouveaux élèves fonctionnaires incluant un travail conséquent de vérification. Elle nous a également fait part d'une refonte en cours du traitement des indemnités de stage ayant pour objectif justement d'améliorer le délai de règlement des indemnités, objet d'un traitement distinct de la paye. Il nous a également été indiqué que ces informations avaient été communiquées aux représentants des promotions d'élèves concernées. Nous la remercions et vous remercions pour ces échanges qui s'inscrivent dans le cadre du dialogue social tel que nous le concevons.

Le SYNCASS-CFDT reconnaît la lourdeur et la sensibilité du traitement de ces éléments. La volonté d'une meilleure maîtrise du processus par l'EHESP est patente. J'attire cependant votre attention sur plusieurs points qui pourraient améliorer la situation et sa perception par les élèves que nous représentons :

- Les élèves fonctionnaires qui intégreront des établissements à la sortie de l'EHESP seront confrontés au traitement de la paye dans leur futur exercice professionnel : la façon dont l'EHESP s'acquitte de cette mission socle d'un employeur public revêt à ce titre une importance particulière, en pratique quasiment pédagogique ;
- S'agissant de la paye, les informations sur des décalages de calendrier de traitement doivent être impérativement communiqués individuellement, à chacune des personnes physiques concernées, outre les messages bienvenus aux représentants des promotions : il s'agit là d'une obligation ;
- Il a été indiqué aux représentants des élèves que l'assistante sociale de l'EHESP pouvait être contactée par ceux rencontrant les difficultés les plus aigües : à cette possibilité, nous pensons nécessaire d'ajouter la faculté qu'il soit procédé à des avances sur traitement, ce que les établissements publics employeurs pratiquent régulièrement.

Je reste à votre disposition pour tout échange sur ce sujet et vous indique que notre représentante au conseil d'administration en assurera un suivi, en vous interpellant si nécessaire lors d'une prochaine séance. Nous communiquerons également aux élèves notre action en la matière.

Je vous prie d'agréer, Madame la directrice générale, l'expression de ma considération distinguée.

Maxime MORIN



Secrétaire général